

Objet: Compte rendu de Réunion de conseil municipal du vendredi 15 avril 2016. Budget.

C'est vendredi soir 15 Avril 2016 lors du conseil municipal, que Madame Perraut Lambert, la Trésorière, a présenté le budget 2016 de la commune qui permet de **diminuer les taux d'imposition communaux de 2 %** à savoir:

Taxe d'Habitation : 12,30 %

Foncier Bâti : 11,80 %

Foncier Non Bâti : 26,33 %

Dépenses de fonctionnement 2015 réduites et effort d'investissement pour 2016.

Résultats de l'exercice 2015 en fonctionnement : + 124 021,98 €.

Avec l'excédent de 2014 de 77 428,44 c'est un excédent global de fonctionnement de 201 450 ,42 € à affecter au Budget Primitif 2016 .

Une partie de ces recettes proviennent du procès gagné par la commune contre le Département et l'État pour la somme de 74 794,75 € (7 années de procédure), de la vente du presbytère pour 60 000 € et des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 qui ont diminué de 29 290,66 € ,cela donne une bonne assise financière au projet de rénovation de la salle polyvalente et de la mairie.

Résultats de l'exercice 2015 en investissement : + 46 777,73€.

Avec l'excédent de 2014 de 30 484,80 € c'est un excédent global d'investissement de 77 262,54€ à affecter au budget primitif 2016.

Le Budget primitif de fonctionnement en 2016 : s'équilibrant en dépenses et recettes à 434 329€.

En investissement: avec un emprunt de 150 000 € pour la réalisation des travaux estimés à 600 000 € et l'attente de subventions à hauteur de 309 700 €, le budget d'investissement 2016 sera de 641 844 €.

Avant de voter la baisse de 2 % des taux communaux, le maire Claude Périer rappelle toutefois que les taux communautaires (CBC) ont augmenté de 6 %, que, si l'intercommunalité "la 4C " a bien marché, c'était seulement une intercommunalité pour faire à plusieurs ce que les communes ne pouvaient faire seules et non une intercommunalité destinée à faire « à la place des communes ».

On voit bien que les Intercommunalités vont absorber progressivement les communes, déjà par le transfert de compétences et de leurs ressources, si sur le plan tactique cela permet de continuer à affirmer que l'existence des communes n'est nullement menacée c'est au prix de la confusion. La majorité de nos concitoyens ne se rendent pas encore compte de tout ce que cette réforme territoriale va impliquer, mais cela ne va pas tarder, ils vont se rendre compte que les communautés de communes fusionnées qui devaient initialement faire des économies et diminuer leurs frais, n'en feront rien.

Pour ce qui concerne la taxe d'aménagement, le taux reste inchangé.